



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:
13

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 11 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling, Hildgen, Knaff, Codello, Zwally, Weidig, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Wohlfarth, Becker, Baum, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Autorisation au collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice

Considérant que Madame Monika Felten, locataire d'un appartement sis 15, rue St Gilles à Esch-sur Alzette redoit à ce jour la somme de € 4.191.- à titre d'arriérés de loyer pour la période de janvier 2009 à novembre 2009 ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de poursuivre Madame Felten en justice ;

Vu sa requête en matière de bail à loyer ;

Vu l'article 83 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

d é c i d e
à l'unanimité

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à représenter l'administration communale en justice devant les tribunaux pour régler le litige l'opposant à Madame Monika Felten.

Esch-sur-Alzette, le 18.12.2009.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

En séance

suivent les signatures

date qu'en tête